

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS ANCIENS

ANCIENS 1^{ERE} DIVISION

Article 1

1-1 : Le championnat d'Anciens 1^{ère} Division est ouvert aux Associations sportives affiliées à la FFBB ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette division.

1-2 : Championnat réservé aux joueurs âgés de 36 ans au moins au 1^{er} Janvier de la saison en cours. Aucune dérogation ne sera accordée.

1-3 : Une association ne peut être représentée que par une seule équipe dans la division.

1-4 : Ce championnat est ouvert aux équipes < MIXTES >

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

a- Les Associations sportives maintenues en Anciens 1^{ère} Division

b- Les 4 Associations sportives issues du championnat Anciens 2^{ème} Division

Soit 12 associations sportives.

Article 3 : Système de l'épreuve

Les 12 équipes sont groupées en une poule unique

A l'issue de la saison en cours, L'association sportive classée 1er est déclarée **Championne d'Ile de France Anciens 1^{ère} Division Régionale**.

Article 4 : Descentes

Les Associations sportives classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de la poule descendent en championnat Anciens 2^{ème} Division pour la saison suivante.

Article 5 : Remplacement d'une équipe

En cas de nécessité de remplacement d'une Association sportive, quelle qu'en soit la cause, il est fait appel aux Associations sportives d'Anciens 1^{ère} Division de la saison précédente en fonction de leur classement.

Article 6 : Horaire des rencontres

L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le Dimanche Matin. (Il sera mis par défaut à 10h30 dans FBI et aura alors un caractère officiel, les associations recevantes pourront changer cet horaire sans dérogation jusqu'à fin septembre).

Article 7 : Règles de participation

Elles doivent être conformes aux dispositions de l'article 40 - 1 des règlements sportifs de la Ligue Ile de France

En cas de non-respect de ces règles de participation la Commission Sportive Régionale donnera rencontre perdue par pénalité pour le club fautif.